

VILLE DE BRUXELLES
Département Urbanisme
A l'att.de G. SCHILLEBEECKX
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
1000 BRUXELLES

V/Réf : 68L/06
N/Réf. : AVL/cc/BXL-2.1373/s.398
Annexe : 32 plans + 1 dossier de synthèse A3

Bruxelles, le

Madame,

Objet : BRUXELLES – Avenue Louise, 288-290 / chaussée de Vleurgat, 125-129.
Transformation de maisons et construction d'un ensemble de logements, de commerces et de bureaux. Plans modificatifs.
(Dossier traité par : M. Goetynck)

En réponse à votre lettre du 7 septembre 2006 sous référence, réceptionnée le 8 septembre, nous avons l'honneur de vous communiquer l'avis émis par notre Assemblée, en sa séance du 20 septembre 2006, concernant l'objet susmentionné.

La demande porte sur une modification du permis accordé le 27/08/2004. Alors que la CRMS avait effectué de nombreuses remarques sur la demande de permis en question, l'essentiel de ses observations est demeuré lettre morte et elle est aujourd'hui interrogée sur des interventions qui vont dans le sens d'une plus grande destruction encore du patrimoine.

Il s'agit, cette fois, de démolir la totalité de l'ancienne « villa » située en intérieur d'îlot – à l'exception d'une façade qui sera conservée in situ (on ne dit pas comment) –, et de détruire la travée arrière de l'hôtel de maître situé au 290, avenue Louise. La demande se fonde sur les conclusions d'une étude du bureau BOA qui n'est pas jointe au dossier et qui n'a pas été communiquée à la CRMS.

Par ailleurs, il s'agit d'agrandir le parking déjà très important et d'augmenter le gabarit de l'immeuble situé chaussée de Vleurgat – toutes propositions qui augmentent le bénéfice que les demandeurs peuvent attendre d'une opération de spéculation qui a grevé l'avenue Louise pendant près de 40 ans. Pour mémoire, le n° 288 de l'avenue Louise (l'ancienne pharmacie Stouffs) est à l'abandon depuis 1967 ou 1968.

La CRMS désire d'autant moins s'exprimer à propos de la présente demande que, si l'on tergiverse quelques mois supplémentaires à ce sujet, c'est une demande de démolir la dernière façade de la villa et la travée avant du 290, avenue Louise qui sera probablement introduite. La Commission ne souhaite pas prêter son concours à un simulacre de conservation.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. STEGEN
Vice- Président